



Vielle Aure, village authentique aux portes du Parc National des Pyrénées et de Saint Lary, est un lieu idéal pour profiter pleinement de la montagne, de son air pur et se lancer des défis sportifs ou dans des grands jeux endiablés. Rafting, parcours suspendu, skate, VTT... A toi de choisir ton séjour pour encore plus de fun !

Le séjour (3 thématiques au choix)

ROLLER ET SKATE

Ride et freestyle !

Avis aux débutants et aux confirmés, ce séjour vous réserve une pratique régulière du **roller** et du **skate** selon votre niveau, amateur ou expérimenté. Les roulettes aux pieds rythment vos journées sur la **base de loisirs d'Agos**, à proximité du centre. De retour au centre vous serez initié à l'entretien de vos planches, vous les personnaliserez et découvrirez **le street art** à travers le **graff** ! Enfin, vous profiterez aussi de la montagne avec du **rafting** et de la **randonnée**.

LES + DU SEJOUR 15 JOURS : POUR COMPLETER L'AVENTURE, VOUS PARTIREZ A L'ASSAUT D'UN PARCOURS SUSPENDU, DORMIREZ SOUS LA TENTE LORS D'UN MINI-CAMP ORGANISE EN MONTAGNE ET PROFITEREZ D'UNE SORTIE DANS UN ESPACE AQUATIQUE...

MIX-PYRENEEN

Spécial touche-à-tout !

Vous aimez la montagne ou avez envie de la découvrir ? Les Pyrénées se dévoileront sous toutes leurs facettes : descente de rivière en **rafting**, **randonnée** sur les sentiers escarpés d'altitude et un bivouac pour goûter à l'ambiance des nuits en montagne. Les grands espaces s'offriront à vous et serviront aussi de cadre pour d'autres activités : **piscine**, **grands jeux** organisés par l'équipe d'animation...

LES + DU SEJOUR 15 JOURS : DU VTT, UN PARCOURS AVENTURE, DES PLONGEONS A L'ESPACE AQUATIQUE ET MEME UN BIVOUAC EN PLUS POUR LES PLUS MOTIVES COMPLETERONT LA VERSION LONGUE DU SEJOUR, POUR UN GRAND MIX PYRENEEN !

MONTAGNE SPORTIVE

Pour les sportifs tout terrain !

Etre suspendu dans le vide, arpenter des sentiers caillouteux ou descendre des rivières bruyantes ne vous font pas peur ? Alors ce séjour est fait pour vous ! **Parcours aventure**, **randonnées**, **rafting**... Aventure-vous sur les sentiers balisés et hors des sentiers battus pour profiter des majestueux paysages pyrénéens. Un **bivouac** permettra aussi au groupe de vivre au cœur de la nature. Et bien sûr des animations variées proposées par l'équipe, dont une veillée tous les soirs ponctueront le séjour.

LES + DU SEJOUR 15 JOURS : VOUS POURREZ EGALEMENT EXPLORER DES GALERIES SOUTERRAINES LORS D'UNE SORTIE SPELEO ET CONTINUEZ VOS DECOUVERTES TOUT TERRAIN : DEUXIEME BIVOUAC, ESPACE AQUATIQUE, RANDONNEE...

Animations

Des activités et animations seront proposées et encadrées par nos animateurs tout au long du séjour en complément des sorties encadrées par des professionnels de la montagne. En soirée se dérouleront également jeux, soirée à thèmes.



8 JOURS
15 JOURS



9-13 ans

Hébergement

Le centre de vacances l'Eterlou, à Vielle-Aure, se situe à côté de St Lary et à deux pas de l'Espagne, est une base idéale pour profiter de ce séjour.

Le centre, tout confort, entièrement rénové en 2016 dispose de salles de bain dans les chambres, salle de spectacle et d'un grand terrain de jeux à l'extérieur avec un panorama à 360° sur les montagnes alentours.

Restauration

Tous les repas sont préparés avec soin par notre cuisinier sur place. Ils seront **variés et équilibrés**. Des produits locaux, frais et de saisons sont proposés régulièrement. Les menus sont pensés avec un souci d'équilibre alimentaire selon la règle des 3B : Bons, Beaux et Bien équilibrés ! **Les régimes alimentaires spécifiques sont pris en compte**. Possibilité de panier pique-nique lors des activités extérieures au centre (excursion).

Transport

En autocar/minibus depuis **Bordeaux** (335 km) et **Toulouse** (155 km)

Encadrement

Tous les animateurs présents sur nos séjours sont diplômés du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou sont en cours de formation. Nos directeurs sont tous diplômés du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou en cours de formation. Le directeur est le garant du bon déroulement du séjour.
9/13 ans → 1 animateur pour 8 enfants

Documents obligatoires

- **attestation nautique** (modèle disponible à la fin de notre brochure ou sur notre site internet : valt.com)

Informations pratiques

Des réunions de présentation des séjours regroupant enfants, parents, équipes et associations, sont mises en place sur Bordeaux et Toulouse en amont des départs. Vous recevrez une invitation à la réunion à l'enregistrement du dossier de votre enfant. Nous sommes présents à tous les départs et tous les retours. Vous pouvez consulter les messages sur le site www.valt.com dans la rubrique "nouvelles des séjours".

Durant les séjours, permanence téléphonique :

Du lundi au samedi de 09h00 à 18h00 au 05 57 81 49 00.

Une facture pour les inscriptions individuelles vous a été transmise. **Le règlement doit être impérativement effectué avant la date mentionnée sur la facture**, par chèque, paiement en ligne par carte bancaire sur Internet (www.valt.com). Les inscriptions effectuées par les CE, mairie ou autres seront directement facturées à ces organismes.

La convocation de départ et retour vous sera communiquée par mail ou par courrier 15 jours avant le départ et après règlement de la facture. Selon votre lieu de départ la convocation mentionnera si vous devez prévoir un panier repas. Pour assurer des départs dans des conditions optimales, il est primordial de respecter les heures de rendez-vous. **Le changement de lieu de départ ou de retour ne sera plus possible MOINS D'UN MOIS AVANT LE DEPART.**

La fiche trousseau (ci jointe) doit être complétée avec soin et placée dans la valise le jour du départ. **Dans la case devant chaque affaire**, nous indiquer le nombre mis dans la valise, **sans oublier les vêtements que l'enfant porte sur lui le jour du départ.**

Un animateur aidera votre enfant à faire l'inventaire (jusqu'à 12 ans uniquement) en se basant sur sa fiche trousseau que vous aurez glissé dans sa valise.

Le linge doit être marqué (pour les enfants de moins de 10 ans : le nom en entier, pas uniquement les initiales). Sauf cas exceptionnel, il n'est pas lavé durant le séjour.

Argent de poche : 30 € maximum conseillé. Sur place deux solutions :

- L'enfant garde son argent sur lui, sous son entière responsabilité et aucun remboursement ne sera effectué en cas de vol ou de perte,
- L'argent est confié à la direction du centre (pour les moins de 12 ans). Dans ce cas-là, le mettre dans sa valise, dans une enveloppe avec ses nom et prénom. En fonction de l'organisation, il pourra en retirer une partie qui deviendra alors sous sa responsabilité. Pensez à mettre de la monnaie afin de faciliter les transactions.

Téléphone portable : Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances.

Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone pendant leur séjour.

Malgré cela, des téléphones seront présents et les directeurs (trices) géreront comme ils le souhaitent leur utilisation dans le respect du groupe, de la vie collective et de chacun.

Nous déclinons, bien entendu, toute responsabilité en matière de perte, de dégradation, de vol, de forfait largement dépassé, etc. et d'informations erronées ou incomplètes... sans parler des photos ou films, consentis ou non, qui seraient mis sur le web. Seule la responsabilité du propriétaire du téléphone portable sera totalement engagée.

VALT décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'effets personnels.

Veillez à ne pas emporter avec vous des objets ou vêtements d'une valeur importante.

Les frais médicaux seront pris en charge par l'Association durant le séjour et devront être remboursés à l'arrivée des enfants, en échange des feuilles de soins. Pour les bénéficiaires de la CMU, attention, certains médicaments ne sont plus pris en charge et devront être remboursés à l'arrivée de l'enfant. L'attestation doit nous être transmise avant le départ de l'enfant et la date doit être valide.

Traitement médical : Si votre enfant suit un traitement médical, le jour du départ, vous devez joindre les médicaments pour son traitement et l'ordonnance et les remettre à un animateur dans une poche avec les nom et prénom de l'enfant. Attention : aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

Allergies alimentaires : L'accueil d'enfants concernés par des allergies alimentaires spécifiques requiert la mise en place d'un accompagnement et de procédure personnalisés pendant le séjour. Si votre enfant est concerné par une ou plusieurs allergies alimentaires, vous devez en informer VALT avant le départ. Aussi, si cette information n'a pas été faite au moment de l'inscription, vous devez le faire par courriel à l'adresse suivante contact@valt.com en précisant impérativement : le Nom/prénom/séjour de l'enfant, la nature de l'allergie.

En cas d'accident : L'animateur, l'assistant sanitaire ou le directeur alertera immédiatement les secours (pompiers, SAMU, Pisteurs secouristes) afin de faire soigner votre enfant dans les meilleures conditions ; le responsable légal sera averti à la suite du diagnostic du corps médical. Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'une collectivité ou d'un comité d'entreprise, celui-ci sera informé par nos services.

En tant que membre d'un groupe, chaque jeune aura des droits et des devoirs. Le respect de la différence, du rythme de chacun, la solidarité et la tolérance devront guider ses comportements.

Les règles de vie seront définies et exposées en début de séjour avec les jeunes et tous devront participer aux tâches inhérentes à la vie en collectivité. Les comportements répréhensibles (vol, violence verbale ou physique, détention et consommation de drogue ou d'alcool...) engendrent des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du séjour aux frais du responsable de l'enfant. Voir les Conditions Générales de VALT sur le site www.valt.com.

L'assurance contractée par Valt couvre votre enfant à l'exception des pertes, vols, dégradations d'objets personnels ou des dégradations qu'il pourrait occasionner volontairement au sein du centre de vacances.

Dans le cas d'un rapatriement ou d'un séjour volontairement écourté, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué. Assurance MAIF et rapatriement I.M.A.